



Ville de Marseille

Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

64, rue de la Joliette 13002
Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 93 62 91

unsaterritoriaux@marseille.fr

www.unsatvdm.fr



04/10/2024

P'tit Rapporteur n°82

Comité Social Territorial du 02 Octobre 2024

L'ensemble de notre déclaration préalable et de nos déclarations sur les dossiers présentés sont consultables sur :

www.unsatvdm.fr

(rubrique Les instances administratives – CST 2024)

Extraits des principales revendications portées par notre OS et exprimées en séance

SUR LE POUVOIR D'ACHAT

RIFSEEP :

L'administration doit appliquer des ajustements plus conséquents pour soutenir la baisse du pouvoir d'achat. Des actions doivent être menées en ce sens selon deux leviers :

- Premièrement, par une augmentation de chaque socle et par la mise en œuvre d'une part variable ne dépassant pas 30 % du maximum de chaque emploi. En effet, nous observons des écarts significatifs (plus de 20%) sur la part variable entre différents emplois et donc sur le pourcentage du socle.

- Deuxièmement, par une réévaluation annuelle pour tous, selon l'index INSEE du coût de la vie.



PRIME D'ÉTÉ :

L'UNSA sollicite que le dossier et la délibération concernant le versement de la prime d'Été fasse l'objet d'une renégociation pour le prochain CST, et plus précisément sur les critères de son attribution qui pénalisent doublement voir triplement les agents.



REVALORISATION RÉMUNÉRATION PERSONNEL DES CRÈCHES :

Afin de renforcer l'attractivité des professions de la petite enfance, le gouvernement a souhaité une revalorisation pérenne à hauteur minimum de 100€ nets mensuels pour les agents exerçant leurs fonctions à temps complet au sein des crèches publiques. Le dispositif « Bonus attractivité » vise à une prise en charge par la CAF des deux tiers du coût chargé de la revalorisation précité.

À quel moment allons nous travailler sur la préparation de cette délibération? Car nous savons que si celle-ci est prise à compter du 2 janvier 2025 elle ne permettra pas une entrée en vigueur dans le dispositif de « Bonus attractivité » à compter du 1er juillet 2025 (ou 1er janvier 2026 pour les délibérations prises au second semestre 2025). Plus nous attendons plus les agents perdent de l'argent.

PRIME BMDP :

L'UNSa a été surpris d'apprendre que la prime pour les agents "volants", prévue par la délibération du 21/12/2020 sur le RIFSEEP (annexe 1 page 8), ne pouvait être attribuée car ces agents auraient alors un salaire plus élevé que les chef(fe)s de bureau et leurs adjoint(e)s.

Cet argument n'est pas entendable. Cela démontre que les primes de chef(fe) et d'adjoint(e) de bureau de proximité ne sont pas à la hauteur des responsabilités engagées !

De ce fait, notre OS demande la révision à la hausse de celles-ci, et l'attribution de la prime aux volant(e)s, comme définie dans la délibération, avec un effet rétro-actif.

SUR LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES



CAMPAGNE DE PROMOTION :

Suite au courrier que nous avons adressé en date du 19 juillet 2024 à Monsieur le Maire concernant le peu de nombre de postes ouverts, et la non application du décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023, donnant la possibilité pour la promotion interne d'appliquer un ratio de « 1 pour 2 » au lieu du ratio de « 1 pour 3 », nous vous demandons de nous adresser le calcul qui résulte de l'application de ce texte !

SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

L'UNSA demande de revenir sur l'application de la mise en œuvre de l'organisation du temps de travail.

En effet, l'option choisie pour la mise en œuvre de la variabilité sur les cycles standards n'est pas la plus efficace. Pour rappel, la loi permet la possibilité pour les horaires variables d'être organisés de la manière suivante:

- Soit elle prévoit une période minimale de travail d'au moins 4 heures par jour

- Soit elle prévoit des plages fixes d'au moins 4 heures (pendant lesquelles vous devez obligatoirement être présent) et des plages mobiles (pendant lesquelles vous choisissez quotidiennement vos heures d'arrivée et de départ selon une variabilité définie)

Pour l'UNSa, il est urgent de basculer sur la première possibilité offerte par la loi. Nous demandons donc que la DRH programme une réunion qui nous permettra de la convaincre de revenir sur le choix de cette option !

CYCLE DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES ECOLES QUI EXERCENT à 80 et 90 %

Depuis juillet 2024 les agents attendent confirmation de leur aménagement de leur rythme de travail. Malgré nos différents mails adressés à la cellule temps de travail et à la Direction de l'Éducation, aucune réponse n'a été transmise, ni aux agents ni aux responsables de secteurs. Après un mois de reprise c'est incompréhensible.

SUR LES CONDITIONS ET LE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL



L'UNSa demande le renforcement du rôle des instances dédiées à la prévention des risques professionnels, l'évaluation effective des risques professionnels, l'application des dispositifs de prévention dédiés aux risques psychosociaux, mais aussi la formation des encadrants à des méthodes de management à même de détecter et de gérer les conflits.

Nous appelons, au regard des contraintes qui pèsent sur les conditions de travail (conséquence d'une aggravation des rythmes de travail), des horaires extensibles et d'une absence de droit à la déconnexion; à un renforcement des actions engagées par la F3SCT qui est réglementairement compétente pour traiter l'ensemble de ces sujets.

Nous revendiquons par conséquent que des moyens plus larges soient attribués à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail afin de permettre un suivi plus efficace des conditions de travail des agents.

Le temps de la communication et des réunions est révolu! Il est temps de passer à l'action pour que les agents de notre collectivité retrouvent du sens dans leurs missions quotidiennes, du bien être au travail et une meilleure qualité de vie!

ASVP :

Notre syndicat insiste sur l'impérieuse nécessité de doter les ASVP de véritables gilets pare-balles et d'accueillir les nouveaux agents dans des conditions dignes, actuellement les vestiaires sont saturés.



Entre une éventuelle exposition à des agressions ou des violences répétées sans mesures de protection adéquates et un cadre de travail inconfortable et oppressant, devant l'incompréhension de la non attribution de la prime JO, notre organisation syndicale ne peut plus rester passive, surtout après avoir tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises au sein des instances représentatives et à la suite de la visite de la F3SCT sur le service.

L'UNSa vous demande de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux délais de livraisons trop longs, en mettant en place une OPI, et de faire cesser une situation pouvant déboucher sur des risques psychosociaux avérés.

ÉCOLES

Rénover, construire de grandes nouvelles écoles c'est bien, mais avoir le personnel suffisant pour pouvoir assurer la sécurité des enfants et les entretenir, c'est encore mieux et nous n'en sommes pas là.

Nous tenons à soulever que sur les cinq grandes écoles livrées à cette rentrée de septembre 2024, aucune n'a fait l'objet d'une visite préalable de la F3SCT. Ces visites auraient permis de relever des anomalies fonctionnelles et sécuritaires que nous avons constaté en date du vendredi 13 septembre 2024 sur 4 écoles.

SANCTION DISCIPLINAIRE :

Nous constatons, que la sanction disciplinaire du groupe 1, à savoir l'exclusion temporaire de 3 jours, est devenue un automatisme dans notre collectivité et ce malgré les conséquences financière et statutaire dramatique qu'elle entraîne pour l'agent.



Aussi, devant autant d'inclémence, L'UNSa invite chaque Directeur, chaque DGA, à se pencher véritablement sur la situation individuelle de l'agent avant de lui infliger une telle sanction.

Enfin l'UNSa souhaite attirer votre attention sur les contrats de prévoyance. En effet des agents placés en maladie ordinaire de plus de 3 mois pour inaptitude à leur fonction, donc en voie de repositionnement ou en attentes de PPR, se sont vus refuser le complément de leurs primes par leur mutuelle, en prétextant que la Ville de Marseille se doit de les repositionner rapidement soit dans un autre service, soit sur un autre grade.

En conséquence l'UNSa sollicite une attention particulière pour les agents qui se retrouvent dans cette position administrative, ainsi qu'au service administratif du contrôle médical en matière de renfort de personnel, afin que les dossiers soient traités au plus vite, évitant ainsi une double peine aux agents.

Informations données par M. Joël CANICAVE Président du CST et M. Matthieu CORDIER DRH

M. Canicave :

« On ne peut pas faire des déclarations préalables si longue ! Il y a trop de questions ! Je vous proposerais avant le prochain CST une réunion pour discuter des modalités qu'on peut appliquer pour que ces déclarations préalables, qui ont toutes leurs sens, n'occulent pas la totalité du CST ».

M. Cordier :

« sur les attestations de fin de contrat, sur le processus, il n'y a qu'une seule adresse mail c'est connectrh, c'est le seul point d'entrée ! Il y a actuellement des difficultés qui ont été remontées vers France Travail car c'est un problème national avec leur prestataire informatique » La DRH est donc obligé de faire des attestations « à la main, et cela prend un peu de temps »



Votes des OS : sur les dossiers présentés en séance

- **Rapport Social Unique 2023**

Pour :

Union Nationale Syndicat Atonomes / Force Ouvrière / Confédération Française des Travailleurs Chrétiens – Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale de l'Encadrement ,

Abstention : Fédération Syndicale Unitaire Territoriale 13

Contre : Confédération Générale du Travail

- **Régime indemnitaire Police Municipale**

Abstention : UNSA / FO / FSU / CGT Pour : CFTC-CFE-CGC

- **Cycles de travail**

DGATL – Direction des Sports – Pôle des Équipements Sportifs Terrestres

Pour : UNSA / FO / FSU / CGT / CFTC-CFE-CGC

DGAPM – Service des Projets et Parcours Éducatifs

Pour : UNSA / FSU / CGT / CFTC- CFE-CGC Abstention : FO

Dossier en communication

- **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Notre déclaration est en ligne sur le site www.unsatvdm.fr



***L'UNSA Territoriaux Ville de Marseille Vous écoute; Vous informe;
Vous accompagne; Vous défend!***